

LES CAVES DE LA BANQUE DE FRANCE

Des ateliers de la Banque on se rend dans les caves. Ces caves ont leur entrée défendue par une série de portes à l'épreuve de la hache, contre lesquelles les plus habiles crocheteurs useraient inutilement tous leurs signaux, sans pouvoir les ouvrir.

La première porte est en acier et est ornée d'une serrure à trois clefs distinctes, et qui sont individuellement impuissantes à l'ouvrir. Une de ces clefs est entre les mains du gouverneur, une autre ne quitte jamais le caissier en chef, la troisième est confiée au concenseur de service. Le concours de ces trois personnages est donc indispensable pour pénétrer dans cet antre de Plutus.

Cette porte, une fois ouverte, on aperçoit la caisse du service ordinaire, qui suffit pour les opérations courantes de chaque jour.

Cette caisse est un meuble terrible. Tout y est matière à secret, et si vous n'êtes pas au courant de son mécanisme, il suffit que vous la touchiez pour entendre tout un carillon de sonneries étourdissantes, carillon qui est déclainé également dans différentes parties du palais, notamment dans la salle des gardes de nuit, chez le gouverneur, chez le concierge, etc. Enfin, toutes les précautions sont prises pour dénoncer immédiatement le voleur qui serait assez osé pour pénétrer jusque là.

Dans un des parois de cette première salle, on aperçoit une autre porte en fer, à peu près semblable à la première.

Cette porte donne entrée dans une seconde cave semi-circulaire, que l'on appelle la serre.

Pour pénétrer dans la serre, le concours des trois personnages dont nous avons parlé tout à l'heure, est encore indispensable, ainsi que celui de trois nouvelles clefs différentes.

La serre renferme des richesses incommensurables sous forme de titres divers, traités, pierres précieuses, etc., dont on confie la garde à la Banque de France.

Tout autour de cette salle, ce ne sont que des portes, des caisses en fer, dont chacune a sa clef et son secret différents.

Après la serre viennent enfin les caves : la porte qui y donne accès est absolument invisible tant elle est bien dissimulée dans la muraille dont elle a l'aspect.

Comme pour ouvrir les précédentes, il faut les trois personnages es noms et qualités.

Son parement vu étant en pierres de taille, et blindé d'acier par derrière, cette porte est excessivement lourde, et il eût été impossible de la faire tourner sur ses gonds ; aussi pivote-t-elle sur elle-même comme les portes italiennes.

Cette porte étant ouverte, on se trouve devant une sorte d'escalier en spirale, très étroit et praticable seulement pour une personne d'un embonpoint modéré.

Constatons que cet escalier est lui-même séparé en quatre compartiments par trois portes de fer, fermées chacune de trois clefs, et ne s'ouvrant par conséquent qu'en présence du cerbère officiel.

Cet escalier a quarante-trois marches et conduit au-dessus d'une dernière porte, tout aussi blindée que les autres, fermée de trois clefs, et ne s'ouvrant... etc., comme dessus.

Nous voici arrivés dans la cave proprement dite, dont les galeries ont un développement de 420 mètres de longueur (462 verges).

Tout le long de ces galeries et de chaque côté sont de hautes boîtes de fer, dont le couvercle a des anses et se trouve doublé de plomb. Cette doublure de plomb est encore un raffinement de précaution ; au besoin, elle peut servir à sceller les boîtes rapidement.

Les caisses portent des inscriptions relatives à toutes les indications concernant les valeurs qu'elles contiennent et en déterminent exactement les détails ; sur l'une d'elles on lit par exemple : "Pièces de vingt francs, monnaie de Paris, 1844, 2 millions," puis une série de chiffres et de lettres qui ont pour but de reporter facilement le caissier aux parties de la comptabilité qui concernent ces pièces.

L'employé chargé de retirer et de déposer les rouleaux et les lingots monte à l'aide d'une échelle, à la surface des boîtes, et plonge et replonge ses mains dans ces boîtes, dont chacune contient un trésor dont la possession ferait mourir d'aise l'avare le plus attaché aux biens de ce monde.

En outre des sept portes et des vingt-et-une clefs dont nous venons de parler, les trésors de la Banque sont encore protégés par des dispositions dont on n'aurait qu'à la dernière extrémité, et que l'on n'a pas cru devoir employer pendant la Commune.

Les caves peuvent être inondées en un instant.

Tout est préparé pour qu'en un moment l'escalier puisse être comblé avec un mélange de ciment, de plâtre et de cailloux, dont le durcissement instantané garantirait la sécurité des caisses de la cave pendant quarante-huit heures au moins.

Enfin, dans le cas où l'on manquerait d'eau, ou bien si l'on n'avait pas le temps de combler l'escalier, des fils électriques soigneusement cachés permettent d'allumer dans les caves des foyers pestilentiels dont les vapeurs asphyxieraient infailliblement quiconque essaierait de pénétrer même dans l'escalier.

Lors de la récente visite aux caves, le grand-duc Wladimir de Russie, interrogé sur ce qu'il pensait de ce luxe de précautions, répondit que s'il avait à prendre les caves de force, il y arriverait par des galeries souterraines. Il oubliait l'eau méphitique ; mais n'eût-il pas à lutter contre ces puissants défenseurs, qu'il trouverait un obstacle presque insurmontable. En effet, les caves sont encore défendues sur toutes leurs faces par un système de construction où le fer, la pierre de taille et le ciment sont si habilement employés qu'ils forment une cuirasse presque impénétrable, même à la mine. En effet, la mine qui serait capable de rompre cette cuirasse serait assez puissante pour faire sauter la Banque toute entière.

L'hon. Thomas B. Price, département du Trésor, Washington, recommande l'huile de St. Jacob comme étant le meilleur remède contre toutes sortes de douleurs. Son témoignage est aussi confirmé par les principaux employés du Trésor, qui ont souffert du rhumatisme ou d'autres maladies et qui ont été guéris par l'huile de St. Jacob.

UN ENFANT DÉRANGÉ

Si la manne dont les Hébreux se nourrissent dans le désert eût été semblable à celle qui est aujourd'hui l'une des branches importantes du commerce de droguerie, les malheureux auraient inauguré singulièrement leur entrée sur la terre de Chanaan, à en juger par le jeune Bréchet, qui a fait usage de cette substance pendant une quinzaine de jours seulement.

Un droguiste, entendu, déclare que dans cet espace de temps Bréchet lui a volé au moins 12 livres de manne, dans des tonnes placées sous un hangar, au fond de la cour de sa maison, laquelle a pour locataires madame Bréchet et son fils Adolphe.

La brave dame, naturellement, vient demander au tribunal de lui rendre son héritier : Voyez-vous, messieurs, dit-elle, c'est un garçon plein de bonnes qualités, gentil comme tout, mais d'une gourmandise qui lui fera bien du tort quand il sera à son à-part. Je lui dis ça sans détours, devant vous, pour à seule fin que vous le voyiez rougir. (Adolphe fond en larmes.) Ah ! quand tu pleureras, c'est pas ça qui rendra la manne au monsieur, que tu lui as volée, gouliaffre ! sans cœur ! En voilà-ti pourtant un joli régal, de manger les purgations du monde ! (Avec sévérité) : Quand on veut manger des purgations ou autre chose, on en achète, monsieur ! (Rires dans l'auditoire.)

Adolphe (sanglotant). — J'avais pas... aaaa... d'argent.

La mère Bréchet. — T'as les 40 sous que ton oncle t'a donnés ; c'est la vérité que je te aurais pas laissé prendre pour acheter de la manne ; mais si j'aurais su que tu aurais voulu en voler, j'aurais encore mieux préféré que tu en dépenses là dedans que de me couvrir de déshonneur, ainsi que ton oncle et ton parrain.

M. le président. — Nous allons entendre le témoin ; allez vous asseoir.

Le témoin s'avance.

La mère Bréchet. — Aussi c'est bien imprudent à un homme instruit comme monsieur, qui est droguiste, de laisser des friandises dans une cour (rires), à même un tonneau défoncé, à la portée des enfants.

M. le président. — Allez vous asseoir, madame.

Le témoin. — De la manne, vous appelez cela des friandises ? Est-ce que je pouvais supposer...

M. le président. — Levez la main.

La mère Bréchet (revenant). — Chacun son goût ; le goût de c't'enfant-là c'est d'aimer tout...

M. le président. — Allez vous asseoir.

Le témoin dépose du fait que l'on sait.

La mère Bréchet. — Demandez à monsieur si je l'ai payé.

Le témoin. — En effet, madame m'a indemnisé.

M. le président. — Enfin, madame Bréchet, vous réclamez votre fils et vous vous engagez à le surveiller ?

La mère Bréchet. — Ah ! Seigneur, les jours, les nuits, je ne ferai que ça.

M. le président. — Il est en apprentissage ?

La mère Bréchet. — Oh ! je crois bien ; il travaille avec moi.

M. le président. — Avec vous ? de quelle profession ?

La mère Bréchet. — Dans les visières.

M. le président. — Dans quoi ?

La mère Bréchet. — Les visières de casquettes.

M. le président. — Est-il travailleur ?

La mère Bréchet. — Oh ! comme un petit cheval. Cependant ça m'étonnait tant de le voir quitter à chaque instant son travail, des dix ou douze fois par jour, que je me disais : " Est-ce qu'il se dérangerait ? " (Rires.) Et une figure fatiguée !... Je ne me doutais pas de ce que c'était.

M. le président. — Enfin le tribunal va vous le rendre ; mais surveillez-le mieux.

La mère Bréchet. — Je vous dis : c'est un enfant qui n'a qu'un défaut, qu'il ne faut rien lui laisser sous la main de ce qui se mange.

M. le président. — C'est entendu.

La mère Bréchet. — Si je vous disais que quand je suis malade, il m'avale mes...

M. le président. — Mais, madame, taisez-vous donc ! (Le tribunal délibère.)

La mère Bréchet. — Mes médecines ; il mange le mou du chat, le colifichet du serin, les carottes crues...

Le tribunal ordonne que le jeune Bréchet sera rendu à sa mère.

La mère Bréchet (les mains jointes). — Grâce ! messieurs, grâce !

M. le président. — Mais votre fils est acquitté, madame ; retirez-vous et allez le chercher demain matin.

LES ÉCHECS

Montréal, 16 février 1882.

Adressez les communications concernant ce département à O. TREMPÉ, 698, rue Saint-Bonaventure.

SOLUTIONS JUSTES :

No. 299.—MM. L. Dargis, M. Lafrenaye, P. Fabien, Montréal ; Un amateur, Terrebonne ; H. Lalandry, New-York ; H. Lupien, S. Tudieu, V. Gagnon, Québec ; F. Gingras, Trois-Rivières ; L. O. P., Sherbrooke ; Un ami St-Hyacinthe ; E. Le-gault, Ottawa ; N. P., Sorel.

— Nous voyons par les journaux anglais que les Cercles d'Échecs de Québec et de Toronto doivent jouer un match par voie télégraphique.

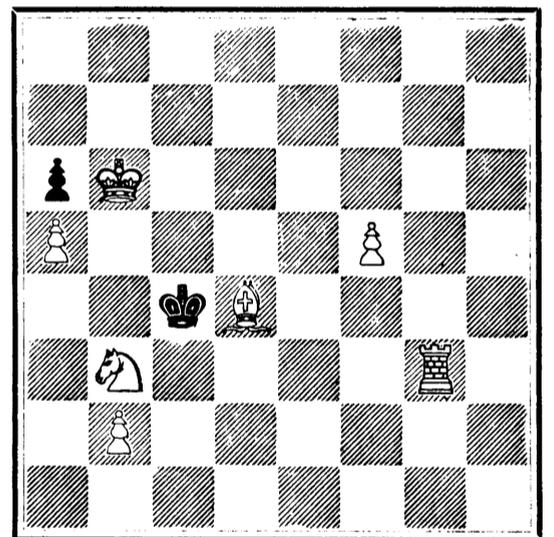
— Il est rumeur dans le monde des Échecs que M. Steinitz doit lancer un défi à MM. Zukertort et Hofer. L'enjeu ne sera pas moins de £100 ni plus de £250.

— Pour célébrer son vingt-cinquième anniversaire, le Cercle des Échecs de Vienne (Autriche), dont le président est le baron Albert de Rothschild, organise un grand tournoi international auquel sont conviés tous les joueurs cosmopolites. Les prix sont au nombre de six. Le premier gagne 5,000 francs en or, le second 2,000 francs. Jusqu'au 2 mai prochain les admissions seront inscrites, et le tournoi commencera le 10 du même mois.

PROBLÈME No. 300

Composé pour *L'Opinion Publique* par M. J. FAYSSÉ, père, de Beauvoisin, France.

soirs. — 2 pièces.



BLANCS.—7 pièces

Les Blancs jouent et font mat en 3 coups

SOLUTION.—No. 299.

Blancs. Noirs.
1 T 7c R 1 Ad libitum.
2 Mat selon le coup des Noirs.

Mères ! Mères !! Mères !!!

Êtes-vous troublées la nuit et tenues éveillées par les souffrances et les gémissements d'un enfant qui fait ses dents ? S'il en est ainsi, allez chercher tout de suite une bouteille de *Sirap Calmant de Mme Winslow*. Il soulagera immédiatement le pauvre petit malade—cela est certain et ne saurait faire le moindre doute. Il n'y a pas une mère au monde qui, ayant usé de ce sirop, ne vous dira pas aussitôt qu'il met en ordre les intestins, donne le repos à la mère, soulage l'enfant et rend la santé. Les effets tiennent de la magie. Il est parfaitement inoffensif dans tous les cas et agréable à prendre. Il est ordonné par un des plus anciens et des meilleurs médecins du sexe féminin aux États-Unis. Les instructions nécessaires pour faire usage du sirop sont données avec chaque bouteille.

Une toux et un mal de gorge doivent être arrêtés. La négligence est souvent la cause d'une maladie de poumons ou d'une consommation incurable. Les *Trochisques de Brown* pour les Bronchites ne causent aucun danger à l'estomac comme un sirop et pectorales, mais agissent directement sur les parties malades ; soulagent l'irritation, guérissent l'Asthme, Bronchites, Rhumes, Catarrhes et maux de Gorge, et les autres maladies auxquelles sont sujets les orateurs publics et les chantes. Depuis 30 ans que ces *Trochisques* sont en usage, ils n'ont fait que gagner en popularité. Ce n'est rien de neuf, mais ils ont été expérimentés depuis bien longtemps et ils ont mérité d'être rangés au nombre de ces rares remèdes qui procurent une guérison certaine dans le siècle où nous vivons. Vendu partout à 25 cents la boîte.